



Extrait du registre des délibérations Réunion du 9 janvier 2014

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

L'an deux mille quatorze, le neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard + en mairie de Nilvange.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. René GORI
Elue communautaire : Mme Karima MOUMENE
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT



N° 2014-08

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT SIS 3 RUE VISTOR HUGO A NILVANGE A LA REGIE PERSONNALISEE LE GUEULARD +

Conformément à l'article 11 des statuts, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch met à disposition de la régie personnalisée les biens immobiliers nécessaires à la réalisation de son objet.

Une convention réglant les conditions de mise à disposition des biens par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch est conclue avec la régie personnalisée.

Après avoir entendu l'exposé de M. René GORI, Président, le Conseil
d'Administration, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition du bâtiment sis 3 rue Victor Hugo à Nilvange à la régie personnalisée Le Gueulard + ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes.

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 09 janvier 2014
Le Président,



René GORI

